

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2021\_7\_1



Date de convocation :  
2 septembre 2021

Date d'affichage :  
2 septembre 2021

**OBJET :**

**Travaux eaux pluviales**  
**Germeville**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ORADOUR

Séance du 8 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 septembre à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BERTRAND Pascal, M. CLEMENT Bernard, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : Mme ECHAROUX Nadine

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire expose au conseil le problème d'évacuation des eaux pluviales sur la route d'Aigre à Germeville entre la rue de la citerne et la rue du maréchal. Lors des gros d'eau, des flaques importantes se forment et stagnent représentant un danger pour les usagers de la route et une nuisance pour les riverains.

Après rencontre avec l'Agence Départementale d'Aménagement, il est préconisé d'effectuer des travaux sur les avaloirs et les busages. Deux tranches de travaux sont prévues :

- une première, réalisée en régie par les agents, consistant à remplacer le caniveau et installer un avaloir au n°2
- une deuxième, réalisée par une entreprise extérieure, consistant à installer un avaloir au n°9 et faire un busage. L'entreprise Bernard TPGT présente un devis s'élevant à 4 942.44€.

Après délibération, le conseil valide ce projet d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales et retient l'entreprise Bernard TPGT pour effectuer les travaux de la deuxième tranche.

Le conseil autorise le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents en rapport avec ce projet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

